



**Direction Départementale de
la Jeunesse et des Sports
de l'Isère**

Réservé à l'administration

Reçu le :

N° d'enregistrement :

DECLARATION D'ETABLISSEMENT D'ACTIVITES PHYSIQUES et SPORTIVES

En application du Code de l' Education - Articles L.363 et L.463
du décret d'application 93-1101 du 3 septembre 1993 et de l'arrêté du 27 juin 2005 modifié

NOM OU DENOMINATION SOCIALE : "			"
<small>(écrire en majuscule)</small>			
Adresse (siège social) :			
Code Postal :	Commune :	Tel. :	
e-mail :			
Objet principal de l'établissement :			

FORME JURIDIQUE :	
<input type="checkbox"/> Société commerciale	Préciser sa nature : SA <input type="checkbox"/> SARL <input type="checkbox"/> SAOS <input type="checkbox"/> SEM <input type="checkbox"/> EURL <input type="checkbox"/> AUTRE <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Travailleur indépendant	N° SIREN :
<input type="checkbox"/> Association loi 1901	N° de déclaration en préfecture :
<input type="checkbox"/> Autres (société civile, exploitant agricole, .. <u>précisez</u>) :
<input type="checkbox"/> Collectivité territoriale (précisez laquelle) :

NOM DE L' EXPLOITANT : (<u>ou représentant légal</u>)		
STATUT (Président, PDG, Travailleur indépendant, Directeur, Maire,... <u>précisez</u>) → _____		
NOM patronymique:	NOM d'épouse :	Prénom :
Adresse :		
Code Postal :	Commune :	
Tel :	Nationalité :	
Date et lieu de naissance :		
<small>(préciser le département et l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille, et le pays, le cas échéant)</small>		

<u>NATURE DES DISCIPLINES SPORTIVES ENSEIGNEES OU PRATIQUEES</u>

LIEUX DE PRATIQUE OU D'ENSEIGNEMENT DE LA OU DES APS (locaux ou installations)

Désignation	Adresse	Date de dernière visite de sécurité

En cas de structures multi-activités, vous pouvez joindre un feuillet supplémentaire déclinant les différents lieux de pratique

LOCAUX D'HEBERGEMENT GERES PAR L' ETABLISSEMENT D'APS

Des locaux d'hébergement collectif sont ils gérés par votre établissement d'APS ?
(y compris salle(s) d'accueil, de réunion, club house, etc...) OUI NON

Si oui, précisez en la nature :

Y a t'il présence de locaux à sommeil (hébergement en nuitées) OUI NON

Si oui, quelle capacité d'accueil

ÉDUCATEURS SPORTIFS percevant une rémunération sous quelque forme que se soit :

NOM PRENOM	ADRESSE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	QUALIFICATION DIPLOME	N° D'EDUCATEUR SPORTIF (délivré par la DDJS)

Joindre feuille annexe si besoin.

Il vous appartient de nous déclarer toute modification portant sur l'un des éléments du contenu de cette déclaration dans un délai maximum d'un mois à compter du jour où elle est intervenue.

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

L'EXPLOITANT est une PERSONNE

PHYSIQUE (*) (travailleur indépendant, exploitant agricole, etc....)

- Une copie recto-verso d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport, carte de résidant, etc...)
- Une photo d'identité
- Une copie recto-verso de la carte professionnelle d'éducateur sportif (ou copie du récépissé de déclaration) délivrée par le ministère de la jeunesse et des sports pour **chacun des éducateurs sportifs** percevant une rémunération sous quelque forme que ce soit pour enseigner, animer, encadrer une APS au sein de l'établissement ou entraîner ses pratiquants (y compris l'exploitant, le cas échéant)
- Une enveloppe format 220x110, timbrée et libellée à l'adresse de l'établissement

L'EXPLOITANT est une PERSONNE

MORALE (*) (association, société,

- Une copie recto verso d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport, carte de résidant, etc...) de l'exploitant
 - Une copie des statuts de votre établissement
 - Une copie du "récépissé de déclaration"
 - > en préfecture pour les associations loi 1901 (récépissé actualisé par le président en fonction),
 - ou -> au registre du commerce pour les sociétés.
 - Une copie recto verso de la carte professionnelle d'éducateur sportif (ou copie du récépissé de déclaration) délivrée par le ministère de la jeunesse et des sports pour **chacun des éducateurs sportifs** percevant une rémunération sous quelque forme que ce soit pour enseigner, animer, encadrer une APS au sein de l'établissement ou entraîner ses pratiquants (y compris l'exploitant, le cas échéant)
 - Une enveloppe format 220x110, timbrée et libellée à l'adresse de l'établissement
- PS: dans le cas où votre établissement est une **association précédemment "agrée sport"** par la DDJS Isère, **indiquez votre numéro d'"Agrément sport"**

L'ETABLISSEMENT est géré DIRECTEMENT par une COLLECTIVITE

TERRITORIALE (*)

- Une copie recto-verso de la **carte professionnelle d'éducateur sportif** délivrée par le ministère de la jeunesse et des sports pour **chacun des éducateurs sportifs** percevant une rémunération sous quelque forme que ce soit pour enseigner, animer, encadrer une APS au sein de l'établissement ou entraîner ses pratiquants (y compris l'exploitant, le cas échéant) ou, à défaut, de leur(s) diplôme(s) ou titre(s) à finalité professionnelle.

PS : Si la **gestion** de l'établissement sportif est **confiée à un organisme indépendant** de la Collectivité Territoriale (Établissements Publics, Offices Municipaux du tourisme, ...) **la déclaration doit être effectuée par le gestionnaire.**

DANS TOUS LES CAS OBSERVES CI-DESSUS, IL VOUS EST DEMANDE SYSTEMATIQUEMENT DE :

- ➔ **renseigner cette déclaration de façon complète, en tant qu' "exploitant / "déclarant"**:
- dater et signer cette page 3,
 - renseigner, dater et signer la déclaration sur l'honneur ; page 4.

POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE NATATION ET D'ACTIVITÉS AQUATIQUES D'ACCÈS PAYANT :

➔ **le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (P.O.S.S.) doit être joint à cette déclaration, conformément à l'article 5 de l'arrêté du 16 juin 1998.**

POUR TOUT « DECLARANT / EXPLOITANT » :

Fait à _____ le _____

Signature précédée de vos NOM et Prénom :

- Madame :
- Mademoiselle :
- Monsieur :

(*) Nota : Toute personne procédant à cette déclaration fera l'objet d'une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°2) auprès du service du casier judiciaire national, comme prévu, à l'article 2 de l'arrêté du 27 juin 2005 et conformément à l'article 203 de la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004.

L'exploitant doit être en mesure de présenter à tout moment à l'autorité administrative le registre de sécurité

**DECLARATION SUR L'HONNEUR
POUR TOUT « DECLARANT / EXPLOITANT »**

→ Je soussigné(e), Nom

Prénom

exploitant d'établissement d'activités physiques ou sportives, déclare que mon établissement remplit les conditions fixées par le Code de l'éducation et le décret 93.1101 du 3 septembre 1993,

Notamment que :

- **l'établissement se conforme aux règlements d'hygiène et de sécurité**

- **En un lieu visible de tous et accessible à tous, l'établissement comporte :**

- **un affichage des cartes professionnelles** mentionnées à l'article 13 du décret n°93.1035 du 31 août 1993 modifié attestant de la qualification et de l'aptitude des personnes employées à l'enseignement, l'animation, l'encadrement, ou l'entraînement, contre rémunération, conformément aux dispositions de l'article L 363-1 du code de l'éducation, ainsi qu'un affichage des diplômes, titres, certificats de qualification professionnelle, autorisation ou, pour les personnes en formation, de l'attestation de stagiaire justifiant des exigences minimales préalables à la mise en situation pédagogique et de toute pièce justifiant du tutorat. Tout affichage de diplômes fédéraux non homologués ou de titres de championnat doit faire l'objet d'un affichage bien distinct des diplômes et titres mentionnés à l'article L 363-1 du code de l'éducation ;
- **un affichage des garanties d'hygiène et de sécurité et des normes techniques** particulières applicables à l'encadrement des activités physiques ou sportives enseignées ;
- **un affichage du contrat d'assurance** couvrant la responsabilité civile de l'exploitant, de ses préposés et des pratiquants ;
- **une trousse de secours** pour les premiers soins en cas d'accident **ainsi qu'un moyen de communication** permettant l'intervention rapide des secours ;
- **un tableau d'organisation des secours** avec les adresses et numéros de téléphone des personnes et organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence.

- **Je m'engage à informer sans délai la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de tout accident grave survenu dans l'établissement.**

- **Je m'engage à déclarer dans les mêmes formes, et dans un délai maximum d'un mois à compter du jour où elle est intervenue, toute modification de l'un des éléments mentionnés dans la présente déclaration.**

A, le.....

Signature de l'exploitant :

Cette DECLARATION d'ETABLISSEMENT d'APS est à renvoyer à :

Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de l'Isère
Service Sports / Déclaration des Etablissements d'APS
11, Avenue Paul Verlaine.
B.P. 2428
38034 Grenoble Cedex 2.

TOUS LES FORMULAIRES INCOMPLETS SERONT SYSTEMATIQUEMENT RETOURNES